

Loi ORE : « Oui si » et taux de mobilité, sujets prioritaires pour le comité de suivi (F. Vidal)

Paris - Publié le jeudi 6 septembre 2018 à 18 h 07 - Actualité n° 128141

« Comment conforter la dynamique des “Oui si” et comment asseoir les taux de mobilité fixés par les recteurs sur des lignes directrices encore plus nettes » : tels sont les deux sujets sur lesquels Frédérique Vidal, ministre de l'Esri, souhaite des recommandations « à très court terme », de la part du comité de suivi de la loi ORE, déclare-t-elle à ses membres, réunis pour la première fois le 06/09/2018.

Le comité de suivi de la loi ORE, présidé par Achille Braquelaire, professeur en informatique à l'Université de Bordeaux, et composé de 18 membres, a été installé le 21/06/2018. Sa mission, rappelle la ministre, est « d'analyser les effets de fonds de la loi ORE », au regard de son objectif : « démocratiser l'enseignement supérieur, un enseignement supérieur qui s'est désormais massifié, c'est l'évidence, mais qui n'a pas encore réussi à relever pleinement le défi du nombre. »

« L'heure est maintenant venue d'aller au-delà des opinions, d'établir les faits et d'en tirer des conclusions. Cette méthode, c'est la vôtre et c'est la mienne, c'est la méthode scientifique et c'est la seule — soit dit en passant — qui permette d'atteindre des résultats », déclare-t-elle.

Le comité de suivi aura notamment à analyser et évaluer :

- les outils d'orientation, « avec le rôle renforcé des deux professeurs principaux, avec les fiches Avenir, avec les attendus » ;
- les parcours individualisés avec les “oui si” et la nouvelle licence ;
- la réussite des étudiants, avec la mise en place des « bons indicateurs de suivi » qui ne doivent pas se limiter aux taux de succès en première année, et notamment « la réussite des plus fragiles » ;
- les taux de boursiers en BTS et IUT et les taux d'étudiants hors secteur : « Je souhaite que vous puissiez vous pencher rapidement sur les résultats, afin que nous puissions ensemble construire les lignes directrices à adopter pour l'année prochaine, notamment en Ile-de-France. »

Cette première réunion intervient alors que prend fin la procédure normale de Parcoursup, le 05/09/2018 à minuit. La procédure complémentaire se poursuit jusqu'au 21/09. « Un bilan complet ne pourra donc être tiré qu'à la fin du mois de septembre », ajoute la ministre.

Autre instance appelée à faire des propositions d'amélioration : le comité éthique et scientifique de la plateforme Parcoursup, qui va « travailler sur la procédure elle-même, sur son rythme, son calendrier, pour voir si nous pouvons faire aussi bien, voire mieux, plus vite. » Sur ce point, la ministre indique qu'il faudra « faire bouger les lignes ». Ce comité sera chargé d'identifier « les ajustements nécessaires d'ici la fin du mois » de septembre.

127 000 places vacantes : les territoires et la mobilité au cœur des enjeux

Dans son discours d'ouverture, la ministre fait une large place à la question de l'adéquation entre offre de formation et territoire. Elle dresse ainsi le constat qu'à la fin de la procédure normale de Parcoursup, 127 000 places sont encore vacantes, y compris dans des formations « qui ont été et qui sont encore très demandées : il reste ainsi 21 000 places en BTS, 6 000 en classes préparatoires, 6 500 en droit, près de 6 800 dans les formations de santé... »

Elle estime ainsi qu'il y a « trop d'occasions manquées ».

« C'est vrai pour les formations sélectives. C'est vrai aussi pour les licences : dans les villes universitaires, notamment de taille moyenne, il y a des formations qui offrent un encadrement et un accompagnement particulièrement remarquable et qui disposent de places alors que dans d'autres lieux les contraintes sont fortes.

Je ne m'y résigne pas et je veux y travailler avec les territoires et avec les universités, pour faire mieux connaître aux lycéens les possibilités qui existent. »

Elle appelle ainsi à faire « finement le bilan, territoire par territoire. Les recteurs y travailleront, avec l'ensemble des établissements et des acteurs ».

Lever les freins à la mobilité

En matière de mobilité géographique, Frédérique Vidal appelle à « trouver le bon équilibre » pour les territoires, tout en « confortant la liberté de choix » des étudiants.

Elle souhaite que ce travail se fasse autour de trois axes :

- « Lever les freins à la mobilité - les freins économiques et matériels, bien sûr, et c'est la raison pour laquelle, dès cette année, nous avons mis à la disposition des commissions académiques des contingents de places réservées dans les résidences universitaires et créé une aide à la mobilité, évidemment cumulable avec les bourses, pour accompagner l'installation. Cela ne se sait pas encore assez et nous devons le faire savoir.
- Au-delà des obstacles matériels, envisager de poursuivre ses études ailleurs, cela veut aussi dire savoir qu'il existe telle ou telle formation à tel endroit, avoir conscience du fait qu'elle correspond à votre projet et que vous y avez toutes les chances de réussir. Sur Parcoursup, il y a plus de 13 000 formations : autant dire qu'on n'en a jamais fait le tour.
- Enfin cela suppose de rendre la mobilité attractive : choisir une formation éloignée, mais porteuse d'insertion professionnelle en lien avec un territoire ou permettant de combler une aspiration au savoir doit être valorisée. Parce que c'est aussi une preuve de maturité et d'autonomie. »

Répondre à la crainte de l'assignation à résidence

Estimant que beaucoup de choses « profondément erronées » ont été dites sur Parcoursup, Frédérique Vidal défend le fait que la plateforme « n'a pas renforcé la barrière du périphérique, au contraire », et qu'ainsi « plus de 43 % des candidats de l'académie de Créteil ont eu une proposition à Paris, contre 26 % avec APB. »

« Cette crainte de l'assignation à résidence, qui est parfois une réalité, nous le savons, s'est largement exprimée. Cette crainte, je l'entends, nous l'entendons tous. Elle nous oblige à aller plus loin encore, à aller au fond des questions pour apporter des réponses plus efficaces et plus larges encore. Mais pour cela, il faut sortir des démarches politiciennes et travailler ensemble, avec les territoires. J'y suis prête.

Je souhaite que le comité de suivi de la loi puisse jouer un rôle pivot dans ce travail. La diversité des regards, votre expertise scientifique et pédagogique, votre engagement aussi dans ces questions sont autant d'atouts pour nous permettre d'imaginer ensemble des voies nouvelles. »

Loi ORE : « Oui si » et taux de mobilité, sujets prioritaires pour le comité de suivi (F. Vidal)

1/2

Les 18 membres du comité de suivi

- Achille Braquelaire, professeur en informatique à l'Université de Bordeaux ;
- Annick Allaigre, présidente de l'Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis ;
- Sophie Béjean, rectrice de l'académie de Strasbourg;
- Marie-Laure Coquelet, professeure en droit à l'Université Paris 2 - Panthéon-Assas ;
- François Dubet, professeur émérite en sociologie à l'Université de Bordeaux ;
- Marie Duru-Bellat, professeure émérite en sociologie à Sciences-Po ;
- Jean-Marie Filloque, maître de conférences honoraire en informatique à l'Université de Bretagne Occidentale ;
- Olivier Galland, directeur de recherche au CNRS ;

Loi ORE : « Oui si » et taux de mobilité, sujets prioritaires pour le comité de suivi (F. Vidal)

2/2

- Christine Gangloff-Ziegler, présidente de l'Université de Haute-Alsace ;
- Noëlle Lenoir, présidente du comité éthique et scientifique de Parcoursup ;
- Patrick Lévy, président de l'Université Grenoble Alpes ;
- Dominique Marchand, présidente du Cnous ;
- Sylvie Pommier, présidente du comité de suivi LMD ;
- Philippe Régimbart, délégué général de la CGE ;
- Erick Roser, inspecteur général de l'éducation nationale ;
- Isabelle Roussel, Igaenr ;
- Benoit Tock, professeur en histoire à l'Université de Strasbourg ;
- François Vatin, professeur en sociologie à l'Université Paris Nanterre.

Frédérique Vidal



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Ministre	Mai 2017	Aujourd'hui
Université Nice Sophia Antipolis Professeur des universités en Sciences de la vie	2004	Aujourd'hui
Université Nice Sophia Antipolis Présidente	Avril 2012	Mai 2017
Université Nice Sophia Antipolis Directrice de la faculté des sciences	2009	2012
Université Nice Sophia Antipolis Directrice du département Sciences de la vie	2005	2008
Université Nice Sophia Antipolis Maitre de conférences	1995	2004
Institut national de la santé et de la recherche médicale Membre extérieur du conseil scientifique régional	1999	2003

Fiche n° 4719, créée le 18/06/14 à 10:19 - MàJ le 21/12/17 à 13:45

© News Tank 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »